



Plainte pour escroquerie suite à l'utilisation d'une carte sim

Par **raph123**, le **27/07/2012** à **20:05**

Bonjour,

Il y a deux semaines de cela, j'ai été convoqué par la police judiciaire pour être entendu dans une affaire d'escroquerie.

En effet, une personne X se serait fait arnaquer en ayant été payé par faux chèque. Le soucis est que le numéro de téléphone, utilisé par l'arnaqueur, est en mon nom d'où la raison de la plainte contre moi.

Devant l'ampleur de la plainte, lors du procès verbal, j'ai affirmé ne pas avoir acheté la carte Sim en question car je ne me rappelais pas à l'instant.

Il a donc pris une photo et que celle-ci sera présentée à la victime. J'ai accepté car je me reproche rien.

Ce n'est que deux jours après, que je me suis remémoré que le numéro était effectivement en mon nom.

En effet, j'avais acheté cette carte Sim l'an dernier pour un ami de passage en France pour les vacances et il oubliât de me la rendre lors de son départ.

Je repars donc au poste de police et explique au policier en fournissant le nom et l'adresse de mon ami en question. Par la suite, j'ai bloqué la ligne téléphonique. J'ai voulu porter plainte pour usurpation d'identité. Mais l'agent de police m'a fait savoir que cela n'était pas nécessaire.

Il y a 3 jours, j'ai contacté l'agent de police judiciaire pour avoir des suites.

Il m'a fait savoir qu'il a transmis le dossier au procureur. Et que si j'ai pas de suite au bout de 6 mois, il faudrait que je contacte le procureur.

Cela fait maintenant 10 jours et j'ai pas été recontacté par la police. Que dois-je faire svp? je ne suis pas l'auteur de cette arnaque. aurais-je à payer une amende ou serais-je poursuivi?

Qu'est ce que je risque?je me pose trop de question.

Par **chris_idv**, le **27/07/2012** à **20:51**

Bonjour,

Vous avez fait votre déclaration à l'officier de police judiciaire donc désormais il ne vous reste plus qu'à attendre tranquillement puisque vous n'avez rien à vous reprocher.

Cordialement,